

## Commentaires de l'AMF sur la V1 de l'accord de partenariat 2021/2027

Les collectivités territoriales et la politique de cohésion sont énormément citées dans le plan de relance de l'Union européenne (UE). Que ce soit à travers la Facilité pour la reprise ou la résilience, dont les sommes allouées à la France, devront être en lien avec la politique de cohésion, ou encore à travers le dispositif REACT-UE abondant de fonds nouveaux la programmation actuelle 2014/2020 le fonds de transition juste et le lancement en 2021 de la nouvelle programmation ; les communes et leurs groupements doivent être au cœur de ces différents plans de relance. En effet, elles sont les premiers investisseurs publics français et le bloc communal y contribue à plus des deux tiers.

Aussi, depuis le début de la crise sanitaire, les communes et les intercommunalités de toutes tailles, apportent des réponses concrètes aux besoins des habitants et des entreprises locales. Pour répondre à la réduction significative d'au moins 20% de leur capacité d'autofinancement dès 2020, elles ont plus que jamais besoin d'être plus spécifiquement ciblées dans ces différents instruments financiers européens.

Plus spécifiquement, au titre de l'Accord de partenariat 2021/2027, si l'équilibre semble trouvé entre la dimension économique et sociale de la politique de cohésion, sa dimension territoriale n'est que peu présente en dehors de l'objectif politique 5. Avoir une déclinaison territoriale dans les quatre autres objectifs stratégiques permettra de trouver un plus grand équilibre général et permettra à ce que de nombreuses communes et intercommunalités puissent prétendre aux Fonds européens structurels et d'investissement (FESI).

**Afin de renforcer le volet territorial de l'Accord de partenariat, il est nécessaire de flécher pour les collectivités certaines actions. L'AMF propose alors :**

### **1. Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante :**

- Que le tourisme ne soit pas traité uniquement sous l'angle des entreprises, mais également sous celui des collectivités territoriales qui en ont la compétence ;
- Que le financement de l'ingénierie de projets, pour favoriser le montage de projets européens et nationaux le soit aussi pour les communes et leurs groupements ;
- Que les Quartiers prioritaires de la ville (QPV) ne soient pas uniquement concernés par l'objectif politique 4, sous l'angle social, mais aussi comme un facteur de développement économique et de cohésion au sein d'une même intercommunalité.
- De soutenir, aux côtés des entreprises, le commerce et l'artisanat, comme facteur de revitalisation des centres-villes et centres bourgs et comme vecteur d'une économie intelligente dans tous les territoires, en complément de l'objectif 5.

Aussi, dans le domaine de la recherche, développement et innovation, l'accroissement des candidatures locales aux appels à projets doit être significatif.

### **2. Une Europe plus verte et à faible émission de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques :**

Que la sobriété, la prévention des risques naturels (solutions fondées sur la nature) et l'économie sociale et solidaire soient soutenues et fléchées plus spécifiquement pour les collectivités ; notamment :

- La rénovation énergétique des logements (y compris miniers et foyers jeunes travailleurs) et des infrastructures publiques (notamment le bâti scolaire) ;
- La production de refroidissement urbain à haut rendement et de réseaux de chaleur, y compris le raccordement à un réseau de chaleur ;

- L'aménagement des territoires exposés aux risques ;
- Le soutien des mesures en faveur d'une gestion durable des ressources de l'eau et son accès permanent aux populations ;
- Le développement des filières locales d'amélioration du tri à la source, de collecte, de traitement, recyclage, valorisation réemploi des déchets etc. dans une logique d'économie circulaire ;
- Le développement et structuration de circuits courts, de consommation de proximité, de projets alimentaires territoriaux ;
- Le développement des infrastructures cyclables, aires de covoiturage, de rabattement en modes doux vers les pôles multimodaux de distribution urbaine, et de maillage des itinéraires doux ;
- La territorialisation de la biodiversité ;
- L'accompagnement des actions d'amélioration de la qualité de l'air dans le cadre de la mise en place de Zones à Faibles Émissions ;
- Le développement d'incorporation des matières recyclées dans les produits doit être une priorité.

L'accompagnement des communes et leurs groupements dans le financement de l'ingénierie de projets, pour favoriser le montage de projets européens et nationaux est également une nécessité pour cet objectif et une stratégie d'incorporation des matières recyclées dans les produits doit être développée.

### 3. Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC

- Que la question de la résorption des zones blanches, qui est une priorité pour les Outre-mer, le soit également sur le territoire métropolitain ;
- D'accentuer les efforts faits pour le désenclavement numérique et les financements pour le haut débit, notamment dans les zones rurales et sur l'ensemble du territoire.

Encore plus que les autres, cet objectif ne pourra se réaliser sans les communes et intercommunalités, notamment hors métropoles. Un accompagnement spécifique et des financements dédiés ne pourront se faire sans l'aide européenne et doivent être prévus nationalement et localement.

### 4. Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

- D'indiquer et de cibler les missions locales comme des potentiels bénéficiaires du FSE+. Leur rôle majeur dans l'insertion des jeunes par l'emploi et les missions qu'elles mènent doivent bénéficier de davantage de moyens pour répondre à leurs nouvelles compétences ;
- De déployer davantage les possibilités pour l'implantation d'établissements comme les maisons France service et autres structures sociales à destination notamment des personnes âgées et des personnes fragiles et isolées.

### 5. Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégrée des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales

- D'appréhender davantage la question de la culture dans son ensemble et non uniquement sous l'angle du patrimoine culturel. L'accès à la culture pour tous, grâce au maillage culturel territorial très dense en France mérite d'être renforcé, soutenu notamment dans les zones rurales en partenariat avec les établissements publics de tout secteur (lecture publique -spectacle vivant - numérique) comme les musées municipaux par exemple. La création artistique est facteur de cohésion sociale quand elle est accessible à tous et soutenu par des dispositifs partagés entre l'Etat et les collectivités territoriales. La culture qui représente 2 % du PIB européen, est un secteur pourvoyeur d'emploi au même niveau que le secteur automobile. C'est une composante essentielle de la reprise de l'activité en France qui doit bénéficier d'une attention particulière.

Enfin, le développement des **logiques de coopération entre les territoires et au sein des territoires** doit être recherché systématiquement lors de la déclinaison des principes de la politique de cohésion sur le terrain. Dès lors qu'une commune ou une intercommunalité présente un projet éligible, elles doivent avoir l'assurance d'obtenir des financements européens. En effet, les projets portés par les collectivités contribuent au maintien d'un service public en cohérence avec les besoins de tous les territoires et de leurs habitants.